

N° 7332³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

portant création d'un Observatoire national de la Santé

* * *

**AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR
DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTE**

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR
DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTE
A LA MINISTRE DE LA SANTE**

(20.8.2018)

Madame la Ministre,

Comme suite à votre demande, nous nous permettons de vous soumettre l'avis du Conseil Supérieur de Certaines Professions de Santé (CSCPS) relatif au Projet de Loi sous rubrique.

L'**article 9 (1)** stipule que « *Le Conseil des observateurs est assisté d'un conseil scientifique composé de cinq membres, choisis parmi les personnalités nationales et étrangères des milieux scientifiques relevant du domaine de l'Observatoire* ».

Dans ce contexte, nous avons constaté que les points soulevés à la page 3 de l'Exposé des motifs sous l'intitulé « **Périmètre d'analyse de l'Observatoire national de la Santé** » concernent essentiellement le domaine des soins.

Or, nous tenons à vous rappeler que certaines professions de santé sont spécialisées dans les soins. Nous proposons donc de compléter cet article comme suit :

« *dont 1 du domaine de la médecine et 1 du domaine des soins* »

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,
Oliver KOCH

Le Président,
Romain POOS

